

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 04180

Numéro SIREN : 322 306 440

Nom ou dénomination : DASSAULT SYSTEMES

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2023 sous le numéro de dépôt 5155

DASSAULT SYSTEMES
Société européenne au capital de 133 306 419 euros
Siège Social : 10 rue Marcel Dassault – 78140 Vélizy-Villacoublay
322 306 440 R.C.S. Versailles

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2022

Extrait du procès-verbal des délibérations

L'An deux mille vingt-deux,

Le dix-neuf mai, à 17 heures,

Les administrateurs de la société DASSAULT SYSTEMES (la « **Société** ») se sont réunis en Conseil d'administration au siège social, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LE REGISTRE DE PRESENCE :

M. Charles EDELSTENNE	Président
M. Bernard CHARLÈS	Vice-président et Directeur Général
M. Pascal DALOZ	Administrateur
M. Hervé ANDORRE	Administrateur
M. Xavier CAUCHOIS	Administrateur
Mme Catherine DASSAULT	Administrateur
Mme Laurence DAURES-LESCOURRET	Administrateur
Mme Odile DESFORGES	Administrateur
M. Soumitra DUTTA	Administrateur
M. Tanneguy de FROMONT DE BOUAILLE	Administrateur
Mme Marie-Hélène HABERT-DASSAULT	Administrateur
Mme Toshiko MORI	Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- M. Thierry LEROUX, représentant la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, et
- M. Xavier NIFFLE, représentant la société KPMG SA, Commissaires aux comptes titulaires,
- M. Jean-Luc POMMERY, délégué du Comité Social et Economique,

- Mme Samia SELLAM, Directrice Juridique Groupe.

Réunissant la présence effective de plus de la moitié des administrateurs, le Conseil peut valablement délibérer.

M. EDELSTENNE, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, préside la séance. Le Conseil désigne Mme Samia SELLAM comme Secrétaire.

Le Président ouvre la séance en rappelant que le Conseil est réuni sur l'ordre du jour suivant :

(...)

4. Gouvernance 2023.

(...)

13. Pouvoirs.

Le Président rappelle que les débats et décisions du Conseil sont confidentiels par nature et ne doivent pas être divulgués.

(...)

4. GOVERNANCE 2023

Le Président cède la parole à M. CHARLÈS qui propose au Conseil de nommer M. EDELSTENNE Président d'honneur le 9 janvier 2023. M. EDELSTENNE restera par ailleurs administrateur jusqu'à la fin de son mandat.

Les administrateurs n'ayant pas de question, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, M. EDELSTENNE ne participant pas au vote, de nommer M. EDELSTENNE Président d'honneur, cette nomination prenant effet le 9 janvier 2023.

Le Président reprend la parole et propose au Conseil de décider la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général à compter du 9 janvier 2023.

Les administrateurs n'ayant pas de question, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général à compter du 9 janvier 2023.

Le Président propose ensuite au Conseil de nommer M. CHARLÈS Président du Conseil d'administration le 9 janvier 2023, en sus de ses fonctions de Directeur Général.

Les administrateurs n'ayant pas de question, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, M. CHARLÈS ne participant pas au vote, de nommer M. CHARLÈS Président du Conseil, cette nomination prenant effet le 9 janvier 2023.

Enfin, le Président propose au Conseil de nommer M. DALOZ Directeur Général Délégué le 9 janvier 2023.

Les administrateurs n'ayant pas de question, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, M. DALOZ ne participant pas au vote, de nommer M. DALOZ Directeur Général Délégué, cette nomination prenant effet le 9 janvier 2023.

Le Président indique que l'ensemble des éléments de rémunération de MM. EDELSTENNE, CHARLÈS et DALOZ pour 2023 au titre de leurs fonctions respectives de Président d'honneur, Président-Directeur Général et Directeur Général Délégué, sera fixé par le Conseil appelé à se tenir en mars 2023.

(...)

13. POUVOIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

(...)

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Directrice Juridique Groupe



Samia SELLAM